



**AGRIPOWER FRANCE**

Société Anonyme au capital de 235.820,80 euros  
Siège social : 7 boulevard Ampère, 44470 Carquefou  
749 838 884 R.C.S. NANTES

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 DECEMBRE 2020**

## Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	3
1   1	Conseil d'administration .....	3
1   2	Comités.....	3
1   3	Direction.....	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL d'ACTIVITE .....	3
2   1	La société AGRIPower France® .....	3
2   2	Description des faits marquants et de l'activité de AGRIPower FRANCE pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 2020-2021 et postérieurement au 31 décembre 2020 .....	13
2   3	Principaux facteurs de risques .....	15
2   4	Transactions avec les parties liées.....	16
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2020.....	17
4	RAPPORT d'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	40
5	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	43
6	INFOMATIONS GENERALES .....	43
6   1	Carnet de l'actionnaire .....	43
6   2	Contact .....	43

## 1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### 1 | 1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

**Président :** Eric LECOQ

**Administrateurs :** Laëtitia LEMOINE, épouse LECOQ  
La société ECU SARL, représentée par François GERBER

### 1 | 2 Comités

A la date du présent rapport, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

### 1 | 3 Direction

Directeur Général : Eric LECOQ  
Directeur Général Délégué / Directeur adjoint finances: Claude BARROT  
Responsable Organisation et Process : Laëtitia LEMOINE, épouse LECOQ  
Responsable Opérationnel : Nicolas TAPP

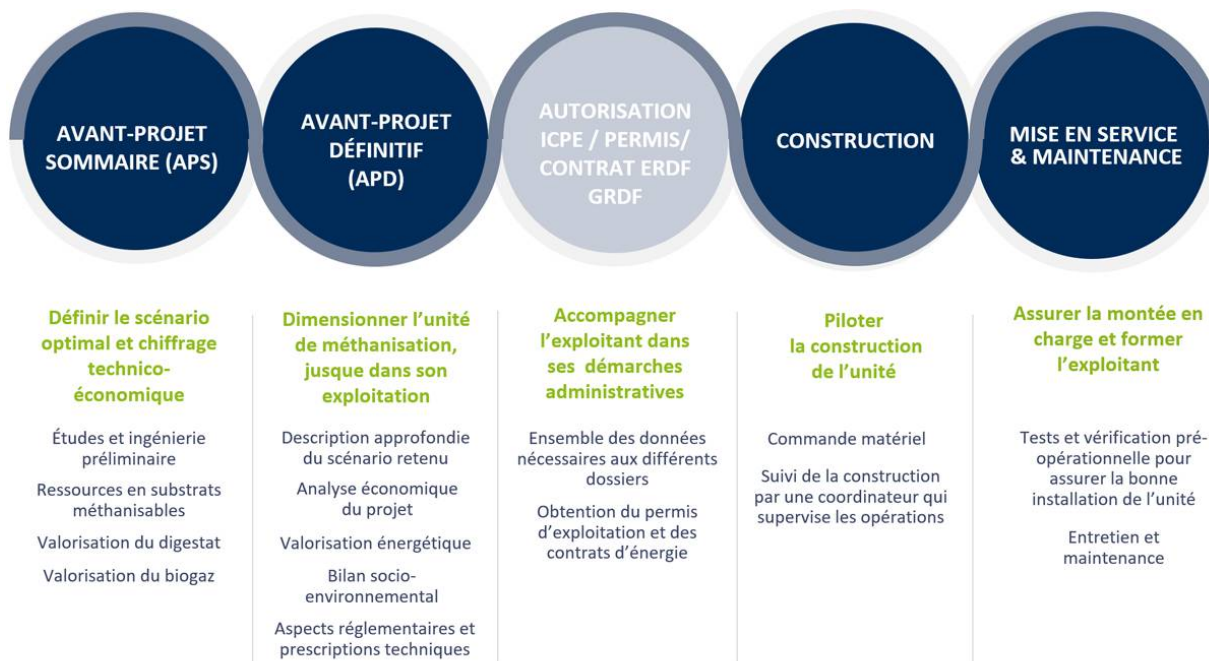
## 2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

### 2 | 1 La société AGRIPower France®

#### 2.1.1 Description des activités de la société AGRIPower France®

L'installation d'une unité de méthanisation agricole prend, selon qu'il s'agit d'une unité collective ou individuelle entre 18 et 36 mois.

## Calendrier indicatif d'une installation d'une unité de méthanisation individuelle



● Ces étapes ne sont pas prises en charges par Agripower France, mais les phases d'APS et d'APD permettent de mettre à disposition du client final ou de son prestataire l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de ces demandes.

Dans le cadre de ses contrats pour la conception, l'installation et la mise en service d'un unité de méthanisation, AGRIPOWER France® met en œuvre l'ensemble des prestations détaillées ci-après de façon qu'elle soit prête à l'emploi puis raccordée aux réseaux nécessaires à son bon fonctionnement.

### 2.1.1.1 Etudes et ingénierie préliminaire : l'avant-projet sommaire (APS)

La phase d'avant-projet sommaire réalisée par AGRIPOWER France® consiste dans un premier temps à définir le gisement méthanisable et les débouchés possibles pour les produits de méthanisation. Il s'agit d'une phase de collecte de données et d'analyse. Ces résultats permettent de définir, avec le client final porteur du projet (collectivité d'agriculteur ou exploitation individuelle) le scénario optimal et son chiffrage technico-économique.

A l'issue de cette phase, le porteur est en mesure de sélectionner le projet optimal parmi les différents scénarios proposés, en concertation avec le prestataire.

Pendant cette étape, AGRIPOWER France® étudie et analyse les éléments prérequis : étude d'opportunité, fiche projet, étude des besoins énergétiques du ou des sites, étude des pratiques de gestion des déchets, etc.

AGRIPOWER France® va déterminer la quantité et la qualité des matières organiques méthanisables pour le bon fonctionnement de l'unité dont l'installation est envisagée.

Le gisement agricole regroupe plusieurs catégories : effluents d'élevage, déchets agricoles, co-substrats. Pour chaque typologie de déchets, le prestataire collectera les données suivantes :

- Provenance : intrants internes ou exogènes au projet
- Production totale (t/mois ; t/an ; teneur en matière sèche, en matière organique, en azote...).

- Mode de valorisation actuel : filière, pérennité de la filière, coûts, logistique, etc.
- Mode de stockage
- Caractéristiques spécifiques : saisonnalité, nécessité d'un prétraitement, etc.
- Recensement de cultures énergétiques sur l'exploitation et/ou envisagé pour le projet : catégorie, quantité, caractéristiques et pratiques culturales, potentiel méthanogène par substrat.
- Estimation du potentiel de cultures énergétiques pouvant être cultivées. Recherche des impacts pressentis sur l'organisation des exploitations concernées.

Les caractéristiques de l'ensemble des substrats mobilisables seront étudiées afin d'en déduire l'intérêt qu'ils représentent pour le projet de méthanisation.

Une synthèse finale présentera le gisement mobilisable dans des conditions techniques, environnementales, économiques et réglementaires idéales. Les modalités de stockage à mettre en œuvre seront étudiées.

### **Valorisation du biogaz**

AGRIPOWER France® étudiera l'ensemble des voies de valorisation énergétiques qui se justifient dans le contexte du projet : cogénération, injection, chaudière biogaz.

#### **a. Besoins énergétiques des consommateurs d'énergie identifiés**

Existe-t-il des besoins énergétiques locaux ? Sont-ils sur le site ou est-ce nécessaire de mettre en œuvre un réseau de chaleur ad hoc ? AGRIPower France® identifiera les consommateurs de chaleur potentiels à proximité du ou des sites identifiés.

- Détermination des besoins énergétiques prévisionnels des équipements et process visés : chauffage, séchage, production de froid, etc.
- Détermination du mode de production d'énergie et de la puissance installée.
- Courbe monotone des consommations et de puissances chauffage appelées sur l'année.

#### **b. Potentiel de valorisation énergétique sur le site de production de biogaz**

AGRIPOWER France® évaluera la présence des réseaux électriques, des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel. Une pré-étude sur la possibilité a priori de raccordement réalisée par AGRIPower France® et Enedis (valorisation par cogénération) ou GrDF (valorisation par injection) permettra de valider la pertinence d'approfondir les scénarios de cogénération et d'injection.

AGRIPOWER France® proposera une analyse comparative des différents débouchés envisageables en tenant compte de leur pertinence technique, environnementale, économique et de leur impact sur la rentabilité du projet global de façon à déterminer avec le client final la meilleure solution pour ce dernier en fonction de ses objectifs.

### **Valorisation du digestat**

Le digestat peut être valorisé en l'état, mais il peut aussi faire l'objet d'un traitement spécifique comprenant par exemple une séparation de phases, une déshydratation séchage, un compostage. Les équipements techniques à mettre en place dans le cadre d'un post-traitement seront déterminés au regard du potentiel de valorisation de la matière organique.

Les modalités de retour au sol de la matière organique seront présentées par AGRIPower France® :

- Calcul de l'économie réalisable sur la consommation en engrais minéraux et amendements.
- Description de la logistique due à l'épandage, notamment utilisation d'équipements spécifiques qui nécessiteraient un investissement supplémentaire

- Évaluation de l'adaptation du stockage nécessaire sur les exploitations

Une estimation de la quantité et de la qualité prévisionnelle du digestat ou de ses sous-produits sera réalisée selon les indicateurs suivants : % matière sèche, humidité, % matières organiques, Azote total, Azote ammoniacal, Carbone, Rapport C/N, Potassium total (K<sub>2</sub>O), Phosphore total (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

L'impact de l'utilisation du digestat ou ses sous-produits sur la gestion du plan de fumure (amélioration des terres par le fumier) de l'exploitation agricole sera également clairement présenté, notamment en termes de réduction de consommation en engrais et amendements.

### **2.1.1.2 Avant-Projet Définitif (APD)**

La phase d'avant-projet définitif consiste en l'analyse technico-économique, environnementale, juridique et réglementaire du scénario retenu à l'issue de la phase APS. Elle permet un dimensionnement précis de la future unité de méthanisation, jusque dans son exploitation (fonctionnement, logistique, maintenance).

Le client final doit pouvoir disposer de suffisamment d'éléments pour définir concrètement son projet.

AGRIPOWER France® proposera une étude approfondie du scénario retenu, sur la base d'hypothèses clairement définies.

### **Description de la situation actuelle**

- Intérêts du projet par rapport à la situation actuelle et perspective
- Description du fonctionnement global de l'unité future de méthanisation :
  - Flux et quantité de matière (tonnage entrant, sortant en précisant le tonnage valorisé et le tonnage stocké)
  - Flux et quantité d'énergie : consommation d'énergie pour le process, valorisation des énergies produites en autoconsommation et exportation vers des usages externes
  - Principaux équipements et leur position relative dans le fonctionnement global de l'unité de méthanisation
- Principaux équipements/principales étapes/principaux aménagements
  - Principes de fonctionnement,
  - Performances attendues
- Plan prévisionnel d'approvisionnement en substrats précisant notamment :
  - Le type de déchet, sa provenance (origine géographique du producteur, est-il interne ou externe au projet, distance parcourue en km...)
  - La logistique nécessaire à mettre en place pour l'approvisionnement de l'unité
  - Le volume de chaque déchet en tMB
  - Le potentiel méthanogène en Nm<sup>3</sup> CH<sub>4</sub>/t MO
  - La filière actuelle de valorisation ou prise en charge du déchet
  - Les obligations réglementaires existantes
- Description des équipements de stockage des intrants et description des technologies de traitement retenues
- Production et stockage du digestat

### **Valorisation énergétique**

AGRIPOWER France® présentera les prévisions de production suivante :

- Production de biogaz en Nm<sup>3</sup>/an et quantité d'énergie produite MWh PCI à la sortie du méthaniseur ;

- Existence des pertes entre la production à la sortie du méthaniseur et l'entrée dans l'équipement de valorisation retenu ;
  - Description technique et rendement énergétique des équipements de valorisation du biogaz. Dans le cas de l'injection, un équivalent en puissance électrique installée sera précisé. De plus, les pertes entre chaque composante du poste d'injection (épuration, compression, etc.) seront indiquées ;
  - Quantité d'énergie produite sortie équipement en MWh PCI/an pour chaque type d'énergie. Pour l'injection, la quantité d'énergie sera également explicitée en MWh PCS/an. Le débit d'injection sera précisé.
- Destination de l'énergie valorisée : usages internes et externes, type de valorisation (électricité, chaleur, vapeur, eau chaude, gaz, biométhane carburant, injection), quantité d'énergie valorisée pour chaque usage en MWh PCI/an.  
Dans le cas d'une activité de séchage, précision sur les enjeux locaux d'une telle activité et de la cohérence avec le système d'exploitation et les besoins du territoire.
  - Efficacité énergétique. L'efficacité énergétique sera calculée conformément à l'arrêté du 13 décembre 2016 (JORF n°0290) fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal le biogaz produit par méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute implantées sur le territoire métropolitain continental d'une puissance installée strictement inférieure à 500 kW telles que visés au 4° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie. L'efficacité énergétique désigne le rapport entre l'énergie utile produite par un système et l'énergie totale consommée pour le faire fonctionner.
  - Recouvrement du besoin énergétique : indépendance par rapport aux énergies fossiles, production d'Énergie renouvelable.  
Dans le cas d'une hygiénisation de produits entrants ou de production d'engrais, la Société évaluera les enjeux en termes de substitution d'énergies fossiles (type et quantité d'énergie substituée estimée).

### **Bilan socio-environnemental**

AGRIPOWER France® proposera une analyse environnementale du projet selon les indicateurs qu'il jugera pertinents :

- Bilan énergétique : gains en kWh/an et en tep/an d'énergie fossile sur la consommation d'énergie directe et la consommation d'énergie indirecte (intrants par exemple)
- Bilan gaz à effet de serre : estimation de la réduction de protoxyde d'azote, d'ammoniac, de méthane, ainsi que l'estimation de gaz à effet de serre générés par le projet (transport, bâtiments).
- Bilan de fertilisation sur le territoire par rapport à la situation existante
- Tous autres indicateurs : nombres de camions, emprise au sol, valorisation de déchets qui n'avaient pas de filière adaptée, consommation d'eau, impacts sur les paysages et la biodiversité, etc.  
Ces indicateurs seront définis conjointement avec le client final pour répondre à des besoins de communication, d'élaboration de dossier ICPE ou autres.

AGRIPOWER France® évaluera, le cas échéant, le nombre d'emplois pérennes générés par le projet ainsi que leur nature, et le nombre d'emplois transférés.

Le projet de méthanisation impactera les missions du client final, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, le pilotage et le suivi de l'unité. En plus d'une description des nouvelles tâches à assurer, AGRIPower France® décrira les outils et équipements nécessaires pour le pilotage et la surveillance de l'installation. AGRIPower France® assurera également une formation à la conduite et à la maintenance de l'installation.

## **Aspects réglementaires et prescriptions techniques**

L'avant-projet définitif détaillera l'ensemble des réglementations auxquelles est soumis le projet ainsi que le calendrier des démarches auprès des organismes concernés en vue du respect de ces réglementations.

- Concernant la production de biogaz, son stockage et ses modes de valorisation
- Concernant la valorisation des produits de méthanisation : traitement, stockage, épandage, etc.
- Concernant les spécificités locales du site d'implantation : proximité urbaine, proximité à un cours d'eau, etc.
- Concernant la traçabilité des produits issus d'origines différentes et le traitement des intrants
- Concernant les obligations ICPE

Il décrira les garanties contractuelles assurées par chacune des parties en présence : prestations, durées, performances visées.

La nécessité de souscrire à des assurances et leurs objets sera également porté à connaissance des porteurs de projet.

Enfin, AGRIPower France® proposera un échéancier de réalisation du projet.

## **Analyse économique du projet**

AGRIPOWER France® présentera un business plan de l'exploitation de l'unité de méthanisation identifiant l'ensemble des investissements, des coûts d'exploitation et des recettes envisageables et les chiffrera en précisant le mode de calcul et les hypothèses retenus.

Une estimation de la rentabilité à l'aide d'indicateur de type temps de retour brut, TRI (taux de rentabilité interne), VAN (valeur actuelle nette), sera incluse dans cet APD. La rentabilité sera proposée sans subventions publiques et avec plusieurs taux de subventions réalistes. Pour chaque hypothèse retenue, le prestataire déterminera le temps de retour sur investissement ainsi que le TRI.

### **2.1.1.3 Permis d'exploiter & contrat d'achat d'énergie**

Une fois que les spécifications de l'unité à installer sont définies, il est nécessaire d'obtenir toutes les autorisations pour la construction et l'exploitation. Selon la réglementation en vigueur, il existe différentes autorisations requises des organismes environnementaux et des municipalités locales :

- Rédaction du dossier ICPE (déclaration, enregistrement, autorisation) et du permis de construire,
- Plan d'épandage,
- Demande d'agrément sanitaire,
- Dossier de demande de subventions et dossier bancaire de financement.

AGRIPOWER France® assiste ses clients dans le cadre du montage de ces dossiers administratifs, en leur fournissant notamment l'ensemble des données issues des phases d'APS et d'APD nécessaires à la réalisation de ces demandes et en leur apportant un soutien technique.

En parallèle, un contrat d'achat d'énergie doit être négocié avec le fournisseur d'énergie local concernant le raccordement et la vente de l'énergie produite. Que ce soit pour injecter de l'électricité ou du biométhane dans les réseaux, la chronologie des démarches est identique :

1. Pré-étude (optionnelle) et étude de faisabilité pour évaluer le coût du raccordement,
2. Contrats et conventions avec le gestionnaire de réseau pour raccorder l'unité et avoir le droit d'injecter,
3. Contrats avec le fournisseur d'énergie pour la vente de l'électricité ou du biométhane.



#### **2.1.1.4 La construction et la mise en service**

Une fois que tous les permis sont accordés et que le financement a été obtenu, AGRIPower France® débute les achats et la phase de construction de l'unité de méthanisation peut débuter.

AGRIPOWER France® détache un coordinateur sur place durant tout le chantier (jusqu'à 6 mois) qui supervise la bonne gestion de la construction, afin de garantir la bonne synchronisation de l'approvisionnement et de l'interface avec les différents corps de métiers impliqués et d'éviter les erreurs techniques (sources de futurs dysfonctionnements) et les retards injustifiés.

La supervision et la coordination du chantier est nécessaire pour s'assurer que la construction est conforme aux plans de conception. Les chantiers de construction doivent être bien gérés afin d'assurer la sécurité et la prévention des travailleurs. Le site doit accueillir des services temporaires (électricité, assainissement, hébergement, etc.) ainsi que la réception de matériel et d'équipement et de stockage.

À la fin de la construction, des vérifications préopérationnelles sont effectuées pour s'assurer que tout l'équipement a été bien installé. AGRIPower France® réalise un test de performance sur l'installation permettant de constater que l'installation est capable d'atteindre un niveau de production pendant une durée définie.

AGRIPOWER France® réalise simultanément un suivi biologique de l'installation permettant d'assurer une bonne montée en charge de l'unité installée pour obtenir la pleine puissance de l'installation dans les meilleurs délais.

Après cette vérification qui permet de prononcer contractuellement la réception de l'unité, le Maître d'Ouvrage commence à exploiter le processus de digestion anaérobie en régime nominal.

#### **2.1.1.5 Garantie & Maintenance**

Lors de la réception évoquée ci-dessus, AGRIPower France® va former le client à la sécurité, à l'exploitation et la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau de son installation.

En fonction de la criticité de l'unité, AGRIPower France® fournit d'ailleurs une liste de pièces détachées d'avance sur site (pièces de rechange) permettant à l'exploitant d'être autonome sur d'éventuelles pannes mineures.

Les unités de méthanisation sont équipées de systèmes en perpétuel mouvement qui doivent être entretenus pour fonctionner de façon optimale dans leur cycle de vie. AGRIPower France® intervient la 1<sup>ère</sup> année dans le cadre de la garantie (pièces et mains d'œuvre) et propose ensuite un contrat intégrant une assistance téléphonique et une visite préventive trimestrielle voire semestrielle. L'objectif d'AGRIPOWER France® est de rendre l'exploitant le plus autonome possible sur les éventuelles pannes afin de limiter leur coût et la perte d'exploitation associée.

AGRIPOWER France® intègre les nouvelles technologies en matière de communication afin que la supervision et l'ensemble des capteurs/instruments soient accessibles sur un smartphone/PC délocalisé. L'exploitant peut ainsi surveiller son installation de son bureau ou de son tracteur et les techniciens d'AGRIPOWER France® peuvent intervenir à distance (informations & interventions déportées) dès qu'une alarme apparaît sur les écrans de contrôle.

Au-delà de la pertinence des produits et des solutions développées dès la conception dans un souci de fiabilité (principe de redondance) par AGRIPower France®, il est primordial que la maintenance soit techniquement efficace (disponibilité > 95%) et financièrement maîtrisée : ce point est d'ailleurs toujours vérifié par les banques qui financent régulièrement les installations afin de valider à posteriori le TRI des clients communs.

## 2.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Pour répondre aux attentes des exploitants agricoles et les accompagner dans leur nécessaire transition énergétique, Agripower envisage de faciliter l'accès à la propriété pour les exploitants souhaitant s'équiper d'une unité de méthanisation. Dans le cadre de la méthanisation individuelle, Agripower aurait la propriété de ces installations pour les exploiter en propre et en alignement d'intérêts avec l'agriculteur pendant les premières années d'exploitation. Après quelques années d'un tel portage, l'exploitant agricole aurait une option d'achat corrélée à la performance historique de l'unité et permettant de garantir la rentabilité de ce portage pour Agripower et l'exploitant.

En parallèle, la Société travaille actuellement sur des solutions techniques visant à proposer des solutions de méthanisation, dites « par voie sèche », qui pourraient s'avérer particulièrement pertinentes pour diversifier son offre de méthanisation individuelle sur d'autres types d'élevages que laitiers (tous types de fumiers).

Ces projets visent à répondre au mieux aux attentes et contraintes des porteurs de projet de méthanisation et conforter le leadership d'Agripower sur ce marché à fort potentiel.

## 2.1.3 Technologie

### 2.1.3.1 Unités collectives

La méthanisation collective ou méthanisation « territoriale » concerne spécifiquement la zone de chalandise des déchets et les coproduits à méthaniser qui se situent au niveau d'un territoire. On trouve aussi le terme de méthanisation centralisée.

L'objectif est de générer une activité économique à part entière par le traitement des déchets organiques et la vente d'énergie renouvelable. La typologie des matières utilisées est souvent plus diverse que celle des projets d'unités individuelles dits « à la ferme » comme les déchets et effluents d'exploitations agricoles mais aussi d'industries agroalimentaires, restes ou produits alimentaires invendus, périmés ou abimés, déchets verts, boues de station d'épuration industrielle ou municipale...

L'éventail de valorisation du biogaz et la taille (puissance) de ces projets sont également plus diversifiés. Pour les sites de valorisation du biogaz par cogénération, les puissances des moteurs généralement rencontrées se situent entre 250 kWe et 500 kWe. Pour les projets en injection, les débits d'injection du biométhane sont en général entre 100 et à 300 Nm<sup>3</sup>/h (cf. Arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel).

De plus, un projet collectif permet de bénéficier d'économies d'échelle importantes au niveau des investissements et des charges d'exploitation. Le financement, la rentabilité, et donc la pérennité de ce type de projet sont donc souvent plus aisés, même si cela n'est pas sans induire des contraintes administratives supplémentaires et l'intégration de technologies supplémentaires.

Dans le cadre de ses activités, AGRIPOWER France<sup>®</sup> a noué depuis juin 2012 un partenariat de représentation dans un 1<sup>er</sup> temps exclusivement sur le Grand Ouest et depuis juin 2018, étendu sur toute la France. Ce partenariat est en vigueur jusqu'à fin 2022 et est renouvelable pour deux années par tacite reconduction, avec la société allemande Weltec Biopower pour tous les projets d'installation d'unités collectives et industrielles > 250kWe (ou équivalent en injection).

Créée en 2001, Weltec Biopower dispose de 20 années d'expérience dans la construction de grosses unités de méthanisation et compte aujourd'hui plus de 320 références réparties dans 32 pays, dont 18 en France.

Historiquement, AGRIPOWER France® commercialisait ses solutions de méthanisation collectives conçues spécifiquement à chaque projet sous la marque commerciale « Weltec France® » (marque déposée). La Société converge désormais vers une commercialisation sous sa propre marque générique « AGRIPOWER France® » pour les unités collectives.

### **2.1.3.2 Unités individuelles**

Dans le cadre de ses activités, AGRIPOWER France® a noué depuis 2014 un partenariat de représentation avec la société belge Bioelectric pour tous les projets d'installation d'unité à la ferme < 50kW, dans un 1<sup>er</sup> temps exclusivement sur le Grand Ouest et depuis mai 2018 étendu sur toute la France. Ce partenariat est en vigueur jusqu'en mai 2023 et renouvelable par tacite reconduction annuelle pour tous les projets d'installation d'unité individuelles < 50 kWe.

Bioelectric possède 12 années d'expérience dans la construction de petites unités de méthanisation (de 10 à 44 kWe) et est présente dans 12 pays en Europe. Elle compte plus de 230 unités en fonctionnement et réalise un chiffre d'affaires d'environ 7,5M€.

Historiquement, AGRIPOWER France® commercialisait ses propres produits normés aux spécificités techniques et à la réglementation française sous la marque commerciale « Bioelectric France® » (marque déposée). La Société converge désormais vers une commercialisation sous sa propre marque générique « AGRIPOWER France® » pour les unités individuelles.

Le concept retenu lors des installations d'unités individuelles de méthanisation supervisées par AGRIPOWER France® est basé sur une rupture technique de Bioelectric, rupture technologique à l'initiative d'AGRIPOWER France®, qui lui permet de produire en série des unités standards de 22, 33 et 44 KW fonctionnant uniquement à partir de lisiers.

Les avantages de cette approche atypique sont multiples : le recul et la fiabilité des matériels utilisés, le moindre coût de fabrication industrielle et une durée de chantier sur site extrêmement réduite. Tout cela en fait un système fiabilisé et rentable (retour sur investissement à partir de quatre ans avec des contrats garantis par l'Etat sur quinze ans) et ce, sans avoir recours à la moindre subvention.

### **2.1.4 Modèle d'affaires**

Pour mener à bien ses activités, AGRIPOWER France® a recours à différents partenariats, qui assurent une partie de l'origination des contrats de la Société et la fourniture des composants nécessaires à la fabrication des unités de méthanisation (conteneurs, digesteurs, etc.).

Le choix d'un tel modèle, internalisant uniquement la valeur ajoutée et sans outil de production « *fabless* » assure à la Société une parfaite flexibilité en fonction du rythme de montée en puissance de ses ventes futures sans charge de structure conséquente.

Par ailleurs, Agripower envisage de faciliter l'accession à la propriété pour les exploitants souhaitant s'équiper d'une unité de méthanisation ce qui lui permettrait de détenir la propriété de ces installations pour les exploiter en propre (se référer au paragraphe 2.1.2 ci-dessus).

#### **2.1.4.1 Partenariats avec des coopératives agricoles**

Avec les unités standards de méthanisation individuelle, AGRIPOWER France® adresse les exploitations agricoles possédant un cheptel compris entre 100 et 200 bovins. Le nombre de ces exploitations agricoles est estimé à plus de 15 000 en France.

AGRIPOWER France® s'appuie actuellement sur un réseau de coopératives agricoles de premier plan, composées chacune d'une multitude de fermes individuelles représentant autant de clients potentiels pour la Société.

En contrepartie des services de représentation et de mise en relation avec un potentiel client, la coopérative sera commissionnée sur le chiffre d'affaires réalisé par AGRIPower France® avec l'adhérent présenté. Il est à noter que la coopérative réalise en général les dossiers administratifs de ses adhérents (ICPE, PC, Agrément Sanitaire, etc.).

AGRIPOWER France® a signé des partenariats avec :



**Triskalia** est une coopérative agricole bretonne créée en 2010 par la fusion de Cam 56, Coopagri Bretagne et Eolys. En 2018, elle comprend 18 000 agriculteurs adhérents, 4 800 salariés et 300 sites commerciaux et industriels. La coopérative s'est diversifiée vers d'autres métiers (jardinerie, fioul, espaces verts, bioénergie...) complémentaires des métiers agricoles.

**Agrial** est un groupe coopératif agricole et agroalimentaire normand créé le 21 juin 2000 par la fusion de trois coopératives : Agralco, Coop can et Orcal. Il compte 13 000 agriculteurs adhérents et près de 23 000 employés. Le groupe Agrial se positionne aujourd'hui parmi les chefs de file des groupes coopératifs agricoles en France. Des agriculteurs de sept départements du Nord-Ouest de la France adhèrent à cette coopérative. Son activité de transformation agroalimentaire se développe en Europe et aux États-Unis.

**Eurial** est un groupe de l'industrie agroalimentaire sur la région Pays de Loire de type coopératif, qui est devenue le pôle laitier d'Agrial depuis 2016. Eurial assure la collecte des laits auprès des agriculteurs coopérateurs, leur transformation puis la commercialisation. 4 456 membres d'Agrial sont également adhérents d'Eurial et la société emploie 4 600 salariés.

**Unéal** est le 1<sup>er</sup> Groupe Coopératif au nord de la France, aujourd'hui, il rassemble plus de 6 000 agriculteurs adhérents dans la région des Hauts-de-France. La coopérative mobilise 350 collaborateurs engagés autour d'une mission commune : promouvoir une agriculture responsable et moderne pour renforcer l'excellence de l'agriculture régionale, au bénéfice du développement du revenu de l'adhérent.

A titre informatif, sur les 26,6 M€ de chiffres d'affaires embarqué au 31 décembre 2020, les unités individuelles représentent 15,9 M€ avec près des deux tiers qui proviennent de ces partenariats directement ou indirectement. En effet, dès lors qu'AGRIPOWER France® a réalisé une unité de méthanisation avec l'une ou l'autre de ces coopératives, leurs membres ont la possibilité :

- de voir « in situ » comment travaille la Société,
- d'avoir un retour d'expérience des premiers exploitants,
- de connaître la réalité de la rentabilité d'un tel projet.

Cela permet le déclenchement d'un intérêt pour les solutions offertes par la Société.

La Société s'est également constituée au fil des ans dans le même esprit un réseau d'une douzaine de partenaires composé de sociétés locales spécialisées dans la construction de bâtiments agricoles, dans le contrôle laitier et dans la distribution de matériels agricoles.

### **2.1.4.2 Partenariats avec constructeurs**

Se référer à la section 2.1.3 du présent document qui décrit les partenariats mis en place avec les constructeurs Weltec Biopower et Bioelectric.

## **2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de AGRIPOWER FRANCE pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2020-2021 et postérieurement au 31 décembre 2020**

### **2.2.1 Eléments juridiques**

Le 1<sup>er</sup> semestre 2020-2021 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion en date du 13 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Claude BARROT en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 13 octobre 2023.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé mettre en œuvre l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 octobre 2019 afin de procéder à l'attribution de 50.000 actions ordinaires gratuites, soit 2,12% du capital de la société, au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société. L'attribution définitive de ces actions gratuites sera réalisée, sous réserve de la présence effective du bénéficiaire, au terme d'une période d'acquisition de un (1) an, soit le 13 octobre 2021, suivie d'une période de conservation d'un (1) an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 13 octobre 2022. Il est précisé que 15.000 actions gratuites ont été attribuées à un mandataire social et qu'en tant que bénéficiaire mandataire social, ce dernier est tenu de conserver au nominatif 10 % des actions gratuites acquises du fait de ladite attribution jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

L'Assemblée Générale du 23 novembre 2020 a constaté que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à hauteur d'un montant supérieur à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale du 23 novembre 2020 a également ratifié le transfert du siège social du 3 rue Thomas Edison, 44470 Carquefou au 7 boulevard Ampère, 44470 Carquefou, décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 mars 2020, avec effet rétroactif au 10 février 2020.

Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 2.700 actions,
- 28.482,27 €.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020-2021, il a été négocié :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	7.421	7.631
Nombre de transactions	48	49
Montant en capitaux	67.080,42 €	69.939,24 €

A la mise en œuvre de ce contrat, 50.000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2020, le capital de la société s'élève à 235.820,80 €. Il est divisé en 2.358.208 actions de 0,10 € de valeur nominale.

### **2.2.2 Avancement des activités de la Société**

En novembre 2020<sup>1</sup>, la Société a annoncé la mise en exploitation d'une nouvelle unité collective de méthanisation dénommée Agrigaz située à Vire dans le Calvados (14), l'une des plus importantes unités collectives de l'Ouest de la France. Cette unité représente pour les partenaires un investissement de 11 M €, dont 4 M € de chiffre d'affaires pour la Société. Cette mise en service confirme une production, en rythme de croisière estimée à près de 2,5 millions de mètres cubes de biométhane par an injectés dans le réseau public de distribution de gaz naturel. Cette nouvelle unité de méthanisation collective se distingue à la fois par sa taille, méthaniseur le plus important autorisé en Normandie, et par la valorisation de chaleur fatale produite par une usine voisine, l'entreprise La Normandie. La valorisation de la chaleur fatale se fait au travers d'un réseau de chaleur de plus de 2 km, auquel est couplée une batterie de 12 pompes à chaleur géothermiques. Ainsi, l'usine de méthanisation récupère la chaleur pour hygiéniser les sous-produits animaux traités sur site afin d'en éliminer les germes pathogènes.

Au 1<sup>er</sup> semestre, la Société a livré 9 unités individuelles. Au 31 décembre 2020 et après la revue des contrats signés<sup>2</sup>, sur les 85 projets actifs, 25 unités de méthanisation sont en cours d'installation (dont 20 unités individuelles et 5 unités collectives) et 60 unités sont dans la phase d'étude/ingénierie.

Depuis sa création, la Société a ainsi livré plus de 50 unités de méthanisation en France.

Dans l'environnement actuel, marqué par un certain attentisme des donneurs d'ordre et des parties prenantes sur le marché des unités individuelles, Agripower a signé 8 contrats pour des projets de méthanisation individuelle sur ce semestre.

Sur les unités collectives, l'activité commerciale est plus porteuse avec de nombreux projets à l'étude. La Société réalise une belle performance avec 2 contrats signés, 1 dans le Grand Ouest et 1 en Rhône Alpes. Cette dernière est la 1<sup>ère</sup> unité collective en dehors du Grand Ouest. Située à Valence (26), cette installation, dont la mise en service est prévue début 2022, est destinée à un industriel agro-alimentaire disposant déjà d'une unité de méthanisation installée début 2019 sur son site breton. Ce projet permettra de renforcer la notoriété de la Société et de poser les jalons d'une accélération du développement d'Agripower sur des territoires à fort potentiel comme la région Auvergne Rhône-Alpes.

Au total, sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2020-2021, les 10 nouveaux projets (dont 8 unités de méthanisation individuelle et 2 unités collectives) atteignent un montant global cumulé de prise de commandes de 4,6 M€, en hausse de 23% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, la Société disposait ainsi d'un carnet de commandes de 26,6 M€, à réaliser d'ici 2023.

### **2.2.3 Propriété intellectuelle**

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 9 du Document d'Information en date du 4 novembre 2019 et disponible sur le site internet de la Société ([www.agripower-france.com](http://www.agripower-france.com)) et sur celui d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)).

---

<sup>1</sup> Cf. Communiqué de presse en date du 18 novembre 2020

<sup>2</sup> Cette revue consiste à déterminer, parmi les contrats signés, ceux qui sont considérés comme actifs et ceux considérés comme non actifs. Au 31 décembre 2020, 15 projets ont été considérés comme non-actifs.

#### 2.2.4 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2020/2021 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes semestriels au 31 décembre 2020 disponibles au chapitre 3 du présent document.

#### 2.2.5 Evénements postérieurs au 31 décembre 2020

Néant.

## 2 | 3 Principaux facteurs de risques

À l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, en novembre 2019, AGRIPOWER France® avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document d'Information en date du 4 novembre 2019, disponible sur son site Internet ([www.agripower-france.com](http://www.agripower-france.com)) et sur celui d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)). A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document à l'exception de celui lié à crise sanitaire mondiale.

L'épidémie mondiale de la Covid-19 continue d'évoluer rapidement. La mesure dans laquelle celle-ci est susceptible d'avoir un effet sur l'activité future de la Société dépendra des développements à venir qui ne peuvent être prédits avec certitude, tels que notamment la durée de la pandémie, ou encore le maintien des restrictions gouvernementales décidées pour contrer la propagation de nouveaux variants du virus. A la date du présent document, cette crise sanitaire sévit toujours en France, et dans plusieurs autres pays. Ses impacts sont donc toujours susceptibles d'affecter négativement la capacité de la Société à conduire ses activités.

Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la Société et les mesures prises par celle-ci pour essayer de limiter ce risque sont décrits ci-dessous.

Les incertitudes créées par la pandémie de COVID-19 ont continué d'impacter de manière non négligeable l'activité et les résultats de la Société sur le premier semestre de l'exercice :

- la prospection commerciale, notamment sur les unités de méthanisation individuelles, a été également largement perturbée en raison du premier confinement puis du deuxième confinement ayant débuté fin octobre 2020 ;
- rallongement de phases administratives (ICPE/PC) dans les projets ; et
- ralentissement des chantiers d'unités de méthanisation, lié aux difficultés d'approvisionnement en matériel et d'intervention de sociétés tierces sur les sites.

Toutes les mesures sont prises pour s'adapter au mieux aux consignes gouvernementales et maintenir les activités de la Société chaque fois que les moyens nécessaires et les conditions de sécurité pour les collaborateurs de la Société sont réunis. Sur le premier semestre, la Société a :

- eu recours au chômage partiel pour 3 salariés représentant un total de 293 heures et a mis en place le télétravail lorsque les fonctions le permettaient afin de réduire au maximum l'impact et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs ;
- obtenu un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 1,5 millions d'euros ;
- a mis en place un contrôle accru de ses coûts afin de préserver sa trésorerie.

## 2 | 4 Transactions avec les parties liées

A la date du présent rapport, il n'existe aucune transaction avec les parties liées en vigueur.



### 3 COMPTES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2020



(Sit. int.) Actif

#### SA AGRIPOWER FRANCE

N° SIRET : 74983888400015

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 30/06/2020	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	14 189	4 413	9 776	11 081
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>14 189</b>	<b>4 413</b>	<b>9 776</b>	<b>11 081</b>
		Terrains				
		Constructions				
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels	3 154	3 154			
	Autres immobilisations corporelles	18 068	9 862	8 206	8 210	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>21 223</b>	<b>13 017</b>	<b>8 206</b>	<b>8 210</b>	
	Participations évaluées par équivalence				200 200	
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	250 200		250 200	50 000	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	9 031		9 031	53 899	
	<b>TOTAL</b>	<b>259 231</b>		<b>259 231</b>	<b>304 099</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>294 644</b>	<b>17 430</b>	<b>277 214</b>	<b>323 392</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	86 044		86 044	72 921
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		<b>TOTAL</b>	<b>86 044</b>		<b>86 044</b>	<b>72 921</b>
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances	Clients et comptes rattachés	3 124 046	4 508	3 119 537	2 841 825
		Autres créances	769 563		769 563	357 251
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>TOTAL</b>	<b>3 893 609</b>	<b>4 508</b>	<b>3 889 101</b>	<b>3 199 076</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement	3 500 000		3 500 000	3 500 000	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 773 216		1 773 216	452 108	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 273 216</b>		<b>5 273 216</b>	<b>3 952 108</b>	
Charges constatées d'avance		1 145 004		1 145 004	19 200	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>10 397 875</b>	<b>4 508</b>	<b>10 393 367</b>	<b>7 243 306</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 692 520</b>	<b>21 938</b>	<b>10 670 581</b>	<b>7 566 699</b>	

Édité à partir de Loop V4.201



(Sit. int.) Passif

SA AGRIPower FRANCE

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 235 820 )	235 820	235 820	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 104 408	5 104 408	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	20 000	20 000	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	420 957	420 957	
	Report à nouveau	-1 563 732	-1 600 342	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	98 577	36 609		
Situation nette avant répartition	4 316 032	4 217 454		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total</b>	<b>4 316 032</b>	<b>4 217 454</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	<b>Total</b>			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires	605 435	715 213	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 495 000	7 500	
	Emprunts et dettes financières divers			
		<b>Total</b>	<b>2 100 435</b>	<b>722 713</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 549 320	738 361	
	Dettes fiscales et sociales	1 526 391	857 073	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	109 343	72 000		
Instruments de trésorerie				
	<b>Total</b>	<b>3 185 055</b>	<b>1 667 435</b>	
Produits constatés d'avance	1 069 057	959 096		
	<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>6 354 548</b>	<b>3 349 244</b>	
Écarts de conversion passif				
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 670 581</b>	<b>7 566 699</b>	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
<b>Observations :</b> Evaluation des stocks Calcul des amortissements Calcul des provisions				

Edité à partir de Loop V4/201



SA AGRIPower FRANCE

Période du 01/07/2020 au 31/12/2020 (Situation)

- COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	Var° €	Var° (%)
en €	6 mois	6 mois		
Ventes de marchandises	189 269	95 996	93 273	97,2%
Production vendue, biens	3 630 225	5 043 681	-1 413 457	-28,0%
Production vendue, services	31 249	30 319	930	3,1%
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>3 850 742</b>	<b>5 169 996</b>	<b>-1 319 254</b>	<b>-25,5%</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises amort., dépréciations et provision:	14 870	7 080	7 789	110,0%
Autres produits	21	264	-242	-91,9%
<b>Total pts d'exploitation</b>	<b>3 865 633</b>	<b>5 177 340</b>	<b>-1 311 707</b>	<b>-25,3%</b>
Achats de marchandises	210 275	116 157	94 118	81,0%
Variation de stock march.				
Achats de matières premières				
Variation de stock mat. prem.	-13 123	-6 790	-6 333	93,3%
Autres achats, charges externes	3 039 677	4 357 714	-1 318 037	-30,2%
Impôts et taxes	8 372	14 843	-6 471	-43,6%
Salaires et Charges Sociales	499 653	309 395	190 258	61,5%
Dotations amort., dépréciations et provision	2 742	4 691	-1 949	-41,6%
Autres charges	508	11	496	4385,9%
<b>Total charges d'expl.</b>	<b>3 748 103</b>	<b>4 796 021</b>	<b>-1 047 918</b>	<b>-21,8%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>117 530</b>	<b>381 319</b>	<b>-263 789</b>	<b>-69,2%</b>
Benef attr. ou perte tr.				
Perte supp. ou benef tr.				
Total Produits fin.	9 870		9 870	
Total Charges fin.	28 823	57 268	-28 446	-49,7%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-18 953</b>	<b>-57 268</b>	<b>38 316</b>	<b>-66,9%</b>
<b>RES. COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>98 578</b>	<b>324 051</b>	<b>-225 473</b>	<b>-69,6%</b>
Total produits except.				
Total charges except.		9 654	-9 654	-100,0%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-9 654</b>	<b>9 654</b>	<b>-100,0%</b>
Participation des salariés				
Impot sur les bénéfices				
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>98 578</b>	<b>314 397</b>	<b>-215 819</b>	<b>-68,6%</b>



## SA AGRIPower FRANCE

Période du 01/07/2020 au 31/12/2020 (Situation)

AGRIPOWER - TdFT	Renvois § annexe	31/12/2020	31/12/2019
en €		6 mois	6 mois
Résultat net		98 578	314 397
Amortissements et provisions		2 742	183
Plus-values de cession			
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>101 320</b>	<b>314 580</b>
Variation des créances clients		-270 370	972 932
Variation des stocks		-13 123	-6 790
Variation des dettes fournisseurs (hors fis immo)	2.2.3.1	805 941	-98 734
Variation des autres comptes	2.2.3.1	-723 819	-208 053
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-100 051</b>	<b>973 934</b>
Acquisitions immobilisations incorp & corp		-1 431	-1 732
Variations des immobilisations financières brutes		44 868	-49 400
Variation des fournisseurs d'immobilisations			
Produits de cession			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>43 437</b>	<b>-51 132</b>
Dividendes versés aux actionnaires		-0	-0
Variation des comptes courants			-6 250
Variation du capital en numéraire		-0	5 191 398
Variation des Subventions			
Variation des emprunts	2.4.2	1 377 722	-313 773
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>1 377 722</b>	<b>4 871 375</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 321 109</b>	<b>5 794 178</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>3 952 108</b>	<b>191 576</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-100 051	973 934
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		43 437	-51 132
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 377 722	4 871 375
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>5 273 217</b>	<b>5 985 754</b>

## 1 Faits caractéristiques de l'exercice

### 1.1 Information relative à la société et à son activité

Désignation de la société : AGRIPower SA

La société AGRIPower, créée le 27 février 2012, est spécialisée dans l'intégration de Solutions Environnementales destinées au monde agricole.

La société a pour activité « l'intégration » de solutions de méthanisation (vendues clés en mains) en sous-traitant la fourniture des principaux matériels à des équipementiers (Weltec, Bioelectric,...) choisis selon ses propres cahiers des charges en fonction des contraintes techniques des projets des clients.

La situation a une durée de 6 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 31/12/2020.

### 1.2 Evénements principaux

#### 1.2.1 Impact du coronavirus sur l'exercice

Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la Société et les mesures prises par celle-ci pour essayer de limiter ce risque sont décrits ci-dessous.

Les incertitudes créées par la pandémie de COVID-19 ont continué d'impacter de manière non négligeable l'activité et les résultats de la Société sur le premier semestre de l'exercice.

- La prospection commerciale, notamment sur les unités de méthanisation individuelles, a été également largement perturbée en raison du premier confinement puis du deuxième confinement ayant débuté fin octobre 2020.
- Rallongement de phases administratives (ICPE/PC) dans les projets
- Ralentissement des chantiers d'unités de méthanisation, lié aux difficultés d'approvisionnement en matériel et d'intervention de sociétés tierces sur les sites

Toutes les mesures sont prises pour s'adapter au mieux aux consignes gouvernementales et maintenir les activités de la Société chaque fois que les moyens nécessaires et les conditions de sécurité pour les collaborateurs de la Société sont réunis. Sur le premier semestre, la Société a :

- Eu recours au chômage partiel pour 3 salariés représentant un total de [293] heures et a mis en place le télétravail lorsque les fonctions le permettaient afin de réduire au maximum l'impact et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs ;
- Obtenu un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 1,5 millions d'euros
- A mis en place un contrôle accru de ses coûts afin de préserver sa trésorerie.

### 1.3 Evénements postérieurs

Néant.

### 1.4 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cette situation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### 1.5.1. Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition ainsi que l'acquisition de parts sociales BPGO et la mise en place d'un contrat de liquidités avec la société TSAF- Tradition Securities And Futures. Pour la mise en œuvre de ce contrat 50.000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

Les durées d'amortissements mises en œuvre pour constater la dépréciation des actifs immobilisés sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Concession, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

### **1.5.2. Stocks**

Les stocks de matières premières sont évalués au prix de revient selon la méthode FIFO. Le prix de revient est composé du prix d'achat majoré des coûts accessoires tels que les coûts de transports.

En raison de la méthode retenue par la société pour la reconnaissance de revenu (confère le paragraphe 1.4.6.), il n'y a pas d'en cours au bilan.

### **1.5.3. Créances clients**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant et sur décision de la direction, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires et la marge réalisée sur les contrats à long terme qu'elle conclut avec ses clients.

La marge acquise est prise en compte au poste « client facture à établir » lorsque la marge acquise est supérieure à la facturation effective réalisée.

A l'inverse, lorsque la marge acquise est inférieure à la facturation réalisée, un produit constaté d'avance est enregistré.

Les avoirs à établir sont comptabilisés lorsque la direction a l'information de l'annulation d'un contrat et que la société s'engage à initier un remboursement des factures déjà établies.

### **1.5.4. Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées en fonction de l'avancée des procédures en cours.

### **1.5.5. Emprunts obligataires**

La société a souscrit des emprunts obligataires non convertibles en action pour lesquels la prime de non-conversion est payée mensuellement en même temps que l'amortissement du nominal. Le montant ainsi comptabilisé en charges financières s'élève à 28 823 euros.

### **1.5.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires et la marge réalisée sur les contrats à long terme qu'elle conclut avec ses clients.

La marge prévisionnelle relative aux installations techniques est déterminée par la direction pour chaque unité.

Elle comporte des coûts internes comportant principalement des frais d'études et des coûts externes déboursés correspondant à la réalisation technique et opérationnelle de l'installation.

La marge est appréhendée proportionnellement à l'avancement des travaux et services exécutés à la date de clôture assurés par les équipes de la société Agripower et des déboursés externes.

Le prix de revient des frais d'études internes est appréhendé sur la base du processus standard défini par la direction correspondant aux temps d'intervention des équipes d'Agripower par rapport aux étapes décrites.

Les stades d'avancement de chacun des chantiers sont déterminés par la direction financière de la société.

La marge est appréhendée proportionnellement au niveau d'avancement du chantier.

Dans le cas où la marge prévisionnelle se traduirait par une perte il serait procédé à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

#### **1.5.7. Créance de carry back**

La société a pratiqué l'option pour le Carry back au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 et dispose à ce titre d'une créance sur l'état. Cette créance pourra être imputée sur l'impôt dû par la société au cours des cinq prochaines années. Au-delà de ce délai elle pourra en obtenir le remboursement.

#### **1.5.8. Indemnité de départ à la retraite**

La loi française exige, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite.

Le montant des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet d'une provision mais figure dans les engagements hors bilan.

#### **1.5.9. Prime d'émission**

Les frais d'IPO liés à l'opération de novembre 2019 ont été imputés en déduction de la prime d'émission pour un montant de 559 764 €

#### **1.5.10. Trésorerie - Placements**

Comprend deux comptes à terme :

- 1 000 K€ sur 2 ans
- 2 500 K€ sur 5 ans

La restitution du capital placé est intégralement garantie, tant à l'échéance qu'en cas de sortie par anticipation du compte à terme.



## 2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Actif immobilisé

#### 2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	14 189	-	-	14 189
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 154	-	-	3 154
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	16 638	1 431	-	18 069
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	<b>TOTAL III</b>	<b>19 792</b>	<b>1 431</b>	<b>-</b>	<b>21 223</b>
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	200 200	-	200 200	-
	Autres titres immobilisés	50 000	200 200	-	250 200

Prêts et autres immobilisations financières	53 900	132	45 000	9 032
<b>TOTAL IV</b>	<b>304 100</b>	<b>132</b>	<b>45 000</b>	<b>259 232</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>338 081</b>	<b>1 563</b>	<b>45 000</b>	<b>294 645</b>

Le parts sociales BPGO classées en « Autres participations » au 30/06/2020 ont été reclassées en « Autres titres immobilisés » au 31/12/2020 pour 200 200 €

## 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	3 108	1 306	-	4 413
Terrains	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 154	-	-	3 154
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 427	1 436	-

Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>11 581</b>	<b>1 436</b>	<b>-</b>	<b>13 017</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)</b>	<b>14 689</b>	<b>2 742</b>	<b>-</b>	<b>17 431</b>

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	86 045		86 045
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises			
<b>TOTAL</b>	<b>86 045</b>		<b>86 045</b>

Les stocks sont composés de pièces détachées et sont valorisés au prix de revient.

### 2.2.2 Evaluation des contrats à long terme à la méthode de l'avancement

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître la marge réalisée sur les contrats à long terme qu'elle conclut avec ses clients.

Cette méthode prend en considération la reconnaissance de la marge et du revenu proportionnellement aux coûts internes et externes avancés conformément aux articles 622-1 à 622-7 du PCG.

Les principales étapes d'un chantier sont les suivantes :

- Prospection commerciale et contractualisation
- Ingénierie du process, implantation, plan d'exécution, retour aux sols.
- Ingénierie des lots connexes (terrassement, génie civil, bâtiment...)
- Demande de subvention ADEME
- Suivi technique des démarches administratives : ICPE, permis de construire, agrément sanitaire
- Réalisation des démarches auprès d'ErDF / GrDF pour l'agrément du raccordement

- Commande du matériel
- Coordination de chantier
- Mise en service
- Procès-verbal de réception du chantier.

La marge prévisionnelle relative aux installations techniques est déterminée par la direction pour chaque unité.

Elle comporte des coûts internes comportant principalement des frais d'études et des coûts externes déboursés correspondant à la réalisation technique et opérationnelle de l'installation.

La marge est appréhendée proportionnellement à l'avancement des travaux et services exécutés à la date de clôture assurés par les équipes de la société Agripower et des déboursés externes.

Le prix de revient des frais d'études internes est appréhendé sur la base du processus standard défini par la direction correspondant aux temps d'intervention des équipes d'Agripower par rapport aux étapes décrites.

Les stades d'avancement de chacun des chantiers sont déterminés par la direction financière de la société.

La marge est appréhendée par rapport au niveau d'avancement du chantier dans le processus.

Les étapes sont communes pour les unités collectives ou individuelles avec une durée plus ou moins longue en fonction de la typologie des dossiers.

La marge acquise est prise en compte au poste client facture à établir lorsque la marge acquise est supérieure à la facturation effective réalisée. Le montant des factures à établir s'élève à la clôture à 1 289 682 € TTC.

Un produit constaté d'avance est pris en compte lorsque la facturation réalisée au client est supérieure à la marge acquise. Le montant des produits constatés d'avance s'élève à la clôture à 1 069 057 €.

Aucune perte à terminaison prévisionnelle n'est constatée.

## 2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

### 2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Frais généraux			39 004		
Achats			1 106 000		

Les achats d'avance pour 1 106 000 € correspondent à une facture d'acompte sur commande.

Cela conduit à l'accroissement de l'en cours fournisseurs et des autres créances.



## 2.3 Capitaux propres

### 2.3.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
<b>Position début de l'exercice</b>	<b>2 358 208</b>	<b>235 820,80</b>
Mouvements : .....		
Réduction de la valeur nominale de 1€ à 0.10 €		
Augmentation de capital par création		
Augmentation de capital par clause d'extension		
<b>Position fin de l'exercice .....</b>	<b>2 358 208</b>	<b>235 820,80</b>

### 2.3.2 Actions propres, parts bénéficiaires

Un contrat de liquidité a été mis en œuvre entre la Société et la société Tradition Securities and Futures (TSAF SA) le 20 novembre 2019.

Au 31 décembre 2020, la situation du contrat de liquidité avec Tradition Securities and Futures était la suivante :

- Nombre d'actions : 2 700 actions valorisées à 25 245 euros au 31/12/2020
- Solde en espèces du compte de liquidité : 28 482,47 €uros.

### 2.3.3 Variation des capitaux propres

Libellés	30/06/2020	+	-	31/12/2020
Capital	235 821	-	-	235 821
Réserves, primes et écarts	5 545 366	-	-	5 545 366
Report à nouveau	-1 600 342	36 610	-	-1 563 732
Résultat	36 610	98 578	36 610	98 578
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 217 455</b>	<b>135 188</b>	<b>36 610</b>	<b>4 316 033</b>

Libellés	30/06/2019	+	-	31/12/2019
Capital	150 000	85 821	-	235 821
Réserves, primes et écarts	440 958	5 105 577	-	5 546 535
Report à nouveau	-	-	1 600 342	-1 600 342
Résultat	-1 600 342	314 397	-1 600 342	314 397
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-1 009 384</b>	<b>5 505 795</b>	<b>-</b>	<b>4 496 410</b>

## 2.4 Passifs et provisions

### 2.4.1 Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 2.4.2 Variation des dettes financières

Libellés	N-1	+	-	N
Emprunts obligataires simples	715 213	-	109 778	605 435
Emprunts auprès d'établissement de crédit	7 500	1 495 000	7 500	1 495 000
Compte courant	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>722 713</b>	<b>1 495 000</b>	<b>117 278</b>	<b>2 100 435</b>

3 emprunts PGE ont été souscrits en décembre 2020 pour 1 495 000 €

### 2.4.3 Obligations simples

- Souscription en 2016/2017 :
  - Montant de la souscription sur l'exercice 2016/2017 : 342 500 € (342 500 OC de 1 €)
  - Par apport en numéraire pour : 342 500 €
  - Obligations remboursables mensuellement à compter d'avril 2017 jusqu'au 14 mars 2022

La prime de non-conversion est payée mensuellement en même temps que l'amortissement du nominal. Possibilité pour l'obligataire de demander la conversion de ses OC non amorties, à tout moment, si elles ne sont pas remboursées conformément au tableau d'amortissement.
- Souscription en 2018/2019 :
  - Montant de la souscription sur l'exercice 2018/2019 : 800 000 € (800 000 OS de 1 €)
  - Par apport en numéraire pour 800 000 € le 27 décembre 2018
  - Le contrat sera à échéance le 18 décembre 2023
  - Le contrat est remboursable mensuellement de façon linéaire

### 2.4.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont identifiés lorsque la facturation réalisée sur les contrats est supérieure à la marge prévisionnelle considérée acquise à la clôture de l'exercice sur la base des coûts avancés.

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Chantiers			1 069 057		

## 2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	9 032	-	9 032	
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	5 410	5 410	-	
	Autres créances clients	3 118 636	3 118 636	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	13 386	13 386	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	129 360	129 360	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	620 223	620 223	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés	-	-	-	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	6 595	6 595	-	
Charges constatées d'avance	1 145 004	1 145 004	-		
<b>TOTAL</b>		<b>5 047 646</b>	<b>5 038 614</b>	<b>9 032</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		605 436	229 488	375 948	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	1 495 000	-	1 495 000	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		1 549 430	1 549 430	-	-
Personnel et comptes rattachés		82 045	82 045	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		114 699	114 699	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 309 011	1 309 011	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 637	20 637	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		109 343	109 343	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		1 069 057	1 069 057	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>6 354 658</b>	<b>4 483 710</b>	<b>1 870 948</b>	<b>-</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-

## 2.6 Compte de résultat

### 2.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	189 269	-	189 269
Production vendues :	-	-	-
- Biens			
- Services	3 661 474	-	3 661 474
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 850 742</b>	<b>-</b>	<b>3 850 742</b>

### 2.6.2 Détermination de la marge sur coûts directs

La marge sur coûts directs de la Société est déterminée en prenant en compte les postes de charges directement imputables à la réalisation des chantiers.

Marge sur coûts directs	31/12/2020 (6 mois)	31/12/2019 (6 mois)
CA	3 850 742	5 169 996
Sous-traitance	- 2 638 568	- 3 806 492
Autres coûts directs	- 311 953	- 310 853
<b>Marge brute sur coûts directs</b>	<b>900 222</b>	<b>1 049 651</b>

### 2.6.3 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	31/12/2020 (6 mois)	31/12/2019 (6 mois)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>- 9 654</b>

### 2.6.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	01/07/2020 au 31/12/2020	01/07/2019 au 31/12/2019
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	11 000	10 000
Au titre d'autres prestations	4 531	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>15531</b>	<b>10 000</b>

## 2.7 Informations relatives au régime fiscal

	31/12/2020 (6 mois)	31/12/2019 (6 mois)
- Résultat de l'exercice	98 578	314 396
- Impôt sur les bénéfices		
- Carry Back.		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>98 578</b>	<b>314 396</b>
- Variation des provisions réglementées		
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>98 578</b>	<b>314 396</b>

## 2.8 Impôt sur les bénéfices

### 2.8.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	98 578	-
Impôt au taux de :	-	-
Impôt sur PVLT	-	-
<b>Résultat après impôts</b>	<b>98 578</b>	<b>-</b>



Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

### **2.8.2 Autres informations spécifiques**

- Report en arrière des déficits : 0 €
- Crédits d'impôts (ex CIR, crédit d'impôt recherche) : la société ne bénéficie pas de crédit d'impôt recherche
- Les déficits reportables au 30 juin 2020 sont de 2 975 805 €.

La société a pratiqué l'option pour le Carry back au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 et dispose à ce titre d'une créance de 124 360 € sur l'état.

Cette créance pourra être imputée sur l'impôt dû par la société au cours des cinq prochaines années. Au-delà de ce délai, elle pourra en obtenir le remboursement.

### 3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

#### 3.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Le montant non provisionné au passif du bilan à la date de clôture dans le respect de la permanence des méthodes s'élève à 30 622 € contre 27 066 € au 30/06/2020.

Notre entité ne provisionne pas ses engagements suivants dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture n'ont pas changé par rapport à l'an dernier et sont précisées ci-après.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

	31/12/2020	31/12/2019
Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié	62 ans	62 ans
Taux d'actualisation	0.33%	0.83%
Taux d'augmentation annuel des salaires	1.5%	1.5%
Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise, <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,               <ul style="list-style-type: none"> <li>Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.</li> </ul> </li> <li>▪ Pour la prise en compte du risque de mortalité,               <ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.</li> </ul> </li> </ul>		
Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est <ul style="list-style-type: none"> <li>— Cadres</li> <li>— Non cadres</li> </ul>	41,50 % 35 %	41,50 % 35 %

## 4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié au 31/12/2020	Personnel salarié au 31/12/2019
Cadres	9	5,75
Agents de maîtrise et Techniciens	5	3
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>8,75</b>

## 5 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention	Montant des transactions au 31/12/2020	Montant des transactions au 31/12/2019
Lyce Conseil	Convention de trésorerie	Solde : 0 € Charge d'intérêts : 0€	Solde : 6 228 € Charge d'intérêts : 0€
Lyce Conseil	Rémunération de présidence	-	30 285

## Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

### **Agripower France**

Société anonyme  
au capital de 235 820,80 €  
7, boulevard Ampère  
44470 Carquefou

**Période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020**

### **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
632 013 843 RCS Nanterre  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine



# Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

## Agripower France

### Période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Agripower France et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci relatifs à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société Agripower France au 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi par le conseil d'administration le 24 mars 2021 commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou entre les mains duquel il parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2021

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Laurent Bouby  
Associé

## 5 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 3 à 16) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A blue ink signature, appearing to be 'Eric LECOQ', is written over a large, faint blue oval shape.

Le 24 mars 2021  
Eric LECOQ  
Président Directeur Général

## 6 INFOMATIONS GENERALES

### 6 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris  
Code ISIN : FR0013452281  
Code Mnémonique : ALAGP  
Classification : 0583 – Renewable Energy  
LEI : 969500ORJQVJW46DED41

### 6 | 2 Contact

Le siège social de la Société est situé : 7 boulevard Ampère, 44470 Carquefou  
Téléphone : 02 28 06 05 90  
Adresse électronique : [contact@agripower-france.com](mailto:contact@agripower-france.com)  
Site Internet : [www.agripower-france.com](http://www.agripower-france.com)